

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

---

DELIBERATION n° 69-9 du 9 JUIN 1969

---

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
NATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX

---

Le Conseil d'administration de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'année 1969 une subvention de 1.000 F à l'Association nationale pour la protection des eaux.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence,

Le Président  
du conseil d'administration,